

# Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle

---

## **Rythmes scolaires : sous prétexte d'aménagement, ce sont les principes de l'école républicaine qui seraient mis à mal**

Le comité de pilotage a remis son rapport au ministre le 25 janvier 2011.  
La FNEC FP-FO réaffirme sa totale opposition à une réduction des congés scolaires, en particulier en été, à une redéfinition du temps de service des enseignants ou à une révision des programmes scolaires nationaux.

La FNEC rappelle que la semaine de 4 jours a été imposée dans les écoles par les décrets Darcos en 2008. Ces décrets, annualisant le temps de travail, sont rejetés par les enseignants du primaire, FO en demande l'abrogation. La remise en cause de la semaine de 4 jours ne saurait être le prétexte à un éclatement de l'organisation de la semaine et de l'année scolaire en une myriade de dispositifs locaux.

La FNEC FP-FO rappelle que l'évocation par le ministre des nécessaires « comparaisons avec l'Europe » renvoie à une organisation de l'école contradictoire aux principes républicains d'égalité et à l'unité de la République. Tous les exemples mis en exergue sur le site de la « conférence nationale » présentent la particularité d'une organisation décentralisée de l'école qui conduit à des inégalités de droit pour les élèves et à l'absence d'un statut de fonctionnaires d'Etat pour les personnels.

Toute tentative de poursuivre avec les enseignants la politique de transfert aux collectivités territoriales, comme cela a été fait pour 92 000 TOS des lycées et collèges, se heurtera au rejet de ces orientations par les personnels.  
Les enseignants des collèges et lycées se mobilisent pour l'abandon du dispositif ECLAIR visant à donner « une grande marge d'autonomie aux établissements » au détriment de leurs garanties statutaires nationales.

La proposition du comité de pilotage de transférer le choix de l'organisation scolaire aux « partenaires des collectivités » conduit à l'éclatement/destruction du statut de la fonction publique. Elle s'inscrit parfaitement dans la proposition du secrétaire d'Etat à la fonction publique G. Tron de remplacer par des CDI, les fonctionnaires occupant des emplois permanents de la fonction publique.

La FNEC FP-FO met en garde contre toute volonté de mettre en œuvre le télé-enseignement dont le principal avantage serait de permettre la poursuite de milliers de suppressions de postes d'enseignants. Pour FO les « évolutions dues à l'école numérique » que le ministre a appelé de ses vœux ne peuvent déboucher sur une dématérialisation de l'enseignement destructrice de postes.

La FNEC FP-FO s'adresse au ministre pour lui demander de ne pas retenir ces propositions.

Montreuil, le 26 janvier 2011